

► **Information générale**

Cours	
Titre	Colloquium d'études supérieures en composition et création sonore
Crédits	1.5
Sigle	MUS 7411-12-13-14 et MUS 6411-12-13-14
Département	Faculté de musique
Trimestre	Automne-Hiver
Année	2022-2023
Horaire et lieu	Jeudi 12h-13h30 au B-399
Charge	3 heures de travail personnel par semaine en plus de la présence en classe

Enseignant(e)	
Nom et titre	Ana Dall'Ara-Majek, professeure invitée
Coordonnées	ana.dallara@umontreal.ca
Disponibilités	sur rendez-vous

Description du cours	
Descriptif à l'annuaire	Présentation de conférences faites par des étudiants, des professeurs et des conférenciers invités en musicologie, composition et interprétation à la Faculté de musique de l'Université de Montréal. Bien que tous les sujets relevant de la pratique musicale et de l'étude de la musique au sens large puissent faire l'objet de présentations, ce Colloquium d'études supérieures mettra l'accent sur les processus de la composition de musiques électroacoustiques, instrumentales, mixtes et interactives ainsi que l'improvisation et l'interprétation de ces musiques, les nouveaux médias, la vidéomusique, l'informatique musicale, l'acoustique, la psychoacoustique et les technologies de la musique.
Conception du séminaire	L'ensemble de cours est conçu comme un cours-année scindé par sessions, et qui peut commencer à la session d'automne ou la session d'hiver. L'ensemble comprend quatre sigles, de manière à pouvoir être suivi tout au long de la scolarité de maîtrise et du DESS, ou de scolarité et de rédaction au doctorat.
Formule pédagogique	Dans le cadre de ce Colloquium, les étudiants aux études supérieures seront invités à présenter leurs recherches, au moins une fois par deux sessions consécutives, sous la forme d'une conférence d'une heure suivie d'une période de questions et de discussions. Le rôle du professeur en charge du Colloquium est d'assurer la planification, coordination et l'intégration des diverses conférences. Il joue le rôle de modérateur de la discussion suivant les conférences et fournit un encadrement pour la préparation des conférences. Il communique à l'étudiant des commentaires sur les points à améliorer autant pour ce qui concerne le fond que la forme de la présentation.

► Apprentissages visés

Objectifs

- Apprendre à débattre oralement d'un sujet donné lors de discussions et d'exposés
- Mettre en contact les étudiants avec d'autres compositeurs, musicologues ou interprètes, de manière à leur faire connaître différents travaux de recherche et de recherche-crédation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Faculté.
- Faire la synthèse de différentes approches et apprendre à en tirer profit dans une démarche propre

Travaux et évaluation

15% - Participation au Colloquium et qualité des interventions lors des périodes de discussion

40% - Exposé oral

15% - Article : Travail écrit relatif à l'exposé oral sous forme d'un article

30% - Résumés : Travail écrit récapitulatif d'un ensemble de cinq conférences

Description des activités

Participation (15%)	<p>À chaque trimestre, vous devez avoir assisté à un minimum de 10 conférences. Vous serez évalués sur votre participation et la qualité des interventions lors des périodes de discussion. Vous pouvez remplacer les activités du Colloquium que vous avez manquées par d'autres conférences données à la Faculté ou à l'extérieur (McGill, Conservatoire, etc.). À la fin du trimestre, vous fournirez une liste de toutes les conférences que vous avez suivies au Colloquium et à l'extérieur.</p>
Exposé oral (40%)	<p>Au moins une fois par deux trimestres, vous présenterez vos recherches sous la forme d'une conférence d'une heure suivie d'une période de questions et de discussions. Vous serez évalués sur la pertinence de votre recherche, votre habileté à communiquer avec votre public, et la qualité de vos supports écrits et audiovisuels.</p>
Article (15%)	<p>Si vous avez présenté une conférence à ce trimestre, vous devez remettre sur StudiUM, pour la fin du trimestre au plus tard, un article reprenant le contenu de votre conférence. Cet article peut servir comme soumission de communication lors d'un congrès ou colloque, ou constituer un chapitre ou section de mémoire ou de thèse. Si votre conférence est prévue à la seconde session, votre note de la première session sera en remise (REM).</p> <p>Ce travail écrit se présentera sous la forme d'un article de conférence de 6 à 10 pages, avec en plus: une introduction, une conclusion, une bibliographie, et vos exemples en annexes. Vous serez évalués sur la pertinence de votre recherche et des liens que vous faites entre théorie et pratique, sur la clarté et la bonne structuration de l'argumentation à propos de votre sujet, ainsi que sur la qualité de la rédaction.</p>
Résumés (30%)	<p>À chaque trimestre, vous devez remettre selon le calendrier des remises établi sur StudiUM, les résumés de 5 conférences au choix. Veuillez inclure des réflexions personnelles sur les sujets abordés, et/ou quand c'est possible, faire des liens avec votre propre projet de recherche. La longueur du document est d'environ une page par résumé. Vous serez évalués sur votre esprit de synthèse, sur la pertinence de votre réflexion, et sur la qualité de la rédaction.</p> <p>Les mêmes consignes s'appliquent pour les résumés de toutes les activités que vous aurez choisies pour remplacer les activités du Colloquium que vous avez manquées (autres conférences données à la Faculté ou à l'extérieur – McGill, Conservatoire, etc.) Les résumés critiques de concerts sont acceptés. Toute autre proposition est bienvenue, du moment que l'activité ait un lien avec votre démarche de recherche et de création. NB: Si vous avez assisté à 10 conférences du Colloquium pour le trimestre, il n'est pas nécessaire d'assister à d'autres conférences extérieures pour remplacer les séances manquées.</p>

Remarques importantes

Ponctualité	Les travaux et les exercices doivent être remis à temps selon le calendrier des remises établis dans StudiUM, faute de quoi les étudiants seront pénalisés dans leur évaluation (-10% par semaine de retard).
Notation	Il y a deux modes de notation selon votre programme : DESS/Maîtrise (notation littérale), Doctorat (Succès/Échec). La notation littérale se base sur la grille d'évaluation suivante: A+ (97-100), A (93-96), A- (90-92), B+ (87-89), B (83-86), B- (80-82), C+ (77-79), C (73-76), C-(70-72)

► Ressources

Ressources disponibles	
Communication orale	<p>AIMONETTI, Jean-Marc, <i>Comment ne pas endormir son auditoire en 30 secondes : la communication orale avec diaporama</i>. (PN 4129.3 A36 2006)</p> <p>CHASSÉ, Dominic et PRÉSENT, Richard, <i>Préparer et donner un exposé</i>. (P 95 C52 2005)</p> <p>SIMONET, Renée, <i>Comment réussir un exposé oral</i>. (PN 4123 S56 2000)</p> <p>Comment bien réussir sa communication orale : http://reussirsathese.com/4-regles-reussir-a-present-travaux-a-loral</p> <p>Les 10 raccourcis de la communication scientifique orale : https://www.raccoursci.com/astuce/les-10-raccoursci-de-la-communication-scientifique-orale/</p>
Communication écrite	<p>Introduction à la recherche documentaire : https://bib.umontreal.ca/guides/methodologie/introduction-recherche-documentaire</p> <p>Comment citer ses sources : https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer</p>
Guides	<p>Outils de rédaction (méthodologie, présentation des travaux et particularités pour le domaine musical): https://bib.umontreal.ca/art-cinema-musique/musique?tab=620 - https://bib.umontreal.ca/art-cinema-musique/musique?tab=620</p> <p>Guide des difficultés de rédaction en musique : https://roberge.mus.ulaval.ca/gdrm/index.htm</p>

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

<p>Règlement des études</p> <p>Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !</p>	<p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/</p>
<p>Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap</p> <p>Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.</p>	<p>https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf</p> <p>http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm</p>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>